CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2025
LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 Avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Preignac sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 3 Avril 2025

Présents : Laurence DOS SANTOS, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANEY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ (du point 1 à 12 puis du point 21 à 39), Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS (Du point 1 à 28), Bernadette CARDON , Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Patricia PEIGNEY (A partir du point 3), Frédéric PEDURAND, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY, Catherine ZAUSA.

Absents : Catherine BERTIN (Suppléée Laurence DOS SANTOS), Jocelyn DORÉ (Du point 13 à 20), Laurence DUCOS (Pouvoir Catherine ZAUSA à partir du point 29), Patrick EXPERT (Suppléé Bernadette CARDON), Katell EYHRATZ, Laëtitia FAUBET (Pouvoir Aline TEYCHENEY), Pierre LAHITEAU (Pouvoir Sylvie PORTA), Julien LE TACON (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Patricia PEIGNEY (Au point 1 et 2).

Secrétaire de séance : Alain QUEYRENS

N°	DELIBERATION	VOTE
1	**D2025-036 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION POUR ERREUR MATERIELLE – INSTITUTION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFEREE « BASTA SUD » SUR LA COMMUNE D'ILLATS** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ABROGE la délibération D2025-17 du 5 mars 2025 en raison d'une erreur matérielle ; INSTITUE un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD) sur le territoire de la commune d'Illats d'une superficie d'environ 24 hectares tel que figurant en annexe ; DESIGNE la Communauté de communes Convergence Garonne comme titulaire du droit de préemption dans cette zone ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD	**UNANIMITÉ**
2	**D2025-037 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION POUR ERREUR MATERIELLE – INSTITUTION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFEREE « BASTA SUD » SUR LA COMMUNE D'ILLATS** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ABROGE la délibération D2025-18 du 5 mars 2025 en raison d'une erreur matérielle INSTITUE un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD) sur la commune d'Illats d'une superficie d'environ 27 hectares tel que figurant en annexe ; DESIGNE la Communauté de communes Convergence Garonne comme titulaire du droit de préemption dans cette zone AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.	**UNANIMITÉ**
3	**D2025-038 : REVISION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la nouvelle politique tarifaire des journées et demi-journées des accueils de loisirs préconisée et retenue par la Commission Enfance Jeunesse : - Passage d'un taux d'effort de 1,02 à 1,05% pour les journées sans mouvement des prix planchers et plafonds ; - Passage d'un taux d'effort de 0,62 à 0,64% pour les demi-journées sans mouvement des prix planchers et plafonds ;	**UNANIMITÉ**

4	**D2025-039 : RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : PREND ACTE de la présentation du rapport sur l'égalité entre ls femmes et les hommes pour l'année 2024.	**UNANIMITÉ**
5	**D2025-040 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget principal 66000 dressé pour l'exercice 2024 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	**UNANIMITÉ**
6	**D2025-041 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe 660 19 GEMAPI dressé pour l'exercice 2024 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	**UNANIMITÉ**
7	**D2025-042 : BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe 660 25 SPANC dressé pour l'exercice 2024 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	**UNANIMITÉ**
8	**D2025-043 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe 660 35 ORDURES MENAGERES GARONNE dressé pour l'exercice 2024 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	**UNANIMITÉ**
9	**D2025-044 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe 660 36 DCEHETS MENAGERS PODENSAC dressé pour l'exercice 2024 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	**ADOPTÉ** Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 1 Jean-Marc PELLETANT
10	**D2025-045 : BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe 660 53 PONTONS dressé pour l'exercice 2024 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	**UNANIMITÉ**
11	**D2025-046 : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE COUDANNES SUD 660 71 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe 660 71 ZONE D'ACTIVITE COUDANNES SUD dressé pour l'exercice 2024 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	**ADOPTÉ** Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 1 Patricia PEIGNEY
12	**D2025-047 : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE COUDANNES 2 660 72 – APPROBATION DU COMPTE DE GSTION 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe 660 72 ZONE D'ACTIVITE COUDANNES 2 dressé pour l'exercice 2024 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	**ADOPTÉ** Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 1 Patricia PEIGNEY

13	**D2025-048 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget principal 66000 tel que présenté et annexé à la présente délibération.	**ADOPTÉ** Pour : 33 Contre : 1 André MASSIEU Abstention : 7 Laurence DUCOS Michel GARAT Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY Denis PERNIN Aline TEYCHENEY Catherine ZAUSA
14	**D2025-049 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget annexe 66019 GEMAPI tel que présenté et annexé à la présente délibération.	**ADOPTÉ** Pour : 37 Contre : 1 André MASSIEU Abstention : 3 Bernadette CARDON Michel LATAPY Patricia PEIGNEY
15	**D2025-050 : BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, ARRET les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget annexe 660 25 SPANC tel que présenté et annexé à la présente délibération.	**ADOPTÉ** Pour : 38 Contre : 1 André MASSIEU Abstention : 2 Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY
16	**D2025-051 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget annexe 660 35 ORDURES MENAGERES GARONNE tel que présenté et annexé à la présente délibération.	**ADOPTÉ** Pour : 34 Contre : 4 André MASSIEU Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY Jean-Marc PELLETANT Abstention : 3 Michel GARAT Michel LATAPY Denis PERNIN
17	**D2025-052 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget annexe 660 36 DECHETS MENAGERS PODENSAC tel que présenté et annexé à la présente délibération.	**ADOPTÉ** Pour : 35 Contre : 3 Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY Jean-Marc PELLETANT Abstention : 3 Michel GARAT Michel LATAPY Denis PERNIN

18	**D2025-053 : BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 – APPROBATION DU COMPTE DE ADMNISTRATIF 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget annexe 660 53 PONTONS tel que présenté et annexé à la présente délibération.	**ADOPTÉ** Pour : 38 Contre : 2 André MASSIEU Patricia PEIGNEY Abstention : 1 Frédéric PEDURAND
19	**D2025-054 : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE COUDANNES SUD 660 71 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRAIF 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget annexe 660 71 ZONE D'ACTIVITE COUDANNES SUD tel que présenté et annexé à la présente délibération.	**ADOPTÉ** Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 1 Patricia PEIGNEY
20	**D2025-055 : BUDGET ANNEXE 660 72 ZONE D'ACTIVITE COUDANNES 2 – APPROABTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget annexe 660 72 COUDANNES 2 tel que présenté et annexé à la présente délibération.	**ADOPTÉ** Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 2 Michel LATAPY Patricia PEIGNEY

D2025-056 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget principal 660 00 comme suit :

66000 BUDGET PRINCIPAL - 2024	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	13 999 090,68	15 202 112,92	1 203 022,24
INVESTISSEMENT	2 561 826,22	1 110 444,21	- 1 451 382,01
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	16 560 916,90	16 312 557,13	- 248 359,77
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2023)		7 150 000,19	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2023)		704 677,89	7 150 000,19
RESULTAT DE CLOTURE	16 560 916,90	24 167 235,21	7 606 318,31
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	160 193,16	66 960,99	- 93 232,17
RESULTAT CUMULE	**DEPENSES**	**RECETTES**	
FONCTIONNEMENT	13 999 090,68	22 352 113,11	8 353 022,43
INVESTISSEMENT	2 722 019,38	1 882 083,09	- 839 936,29
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	16 721 110,06	24 234 196,20	7 513 086,14

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2024	1 203 022,24 €
résultat reporté de l'exercice 2023	7 150 000,19 €
résultat comptable cumulé	8 353 022,43 €
Besoin réél de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2024	- 1 451 382,01 €
résultat reporté de l'exercice 2023	704 677,89 €
résultat comptable cumulé	- 746 704,12 €
TOTAL GENERAL	**7 606 318,31 €**
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2024	- 160 193,16 €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2024	66 960,99 €
solde des restes à réaliser 2024	- 93 232,17 €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	839 936,29 €
excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2025	7 513 086,14 €
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2024	- 746 704,12 €

Affectation au budget principal des résultats du budget dissous 66035 Ordures ménagères Garonne

Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	- €
déficit reporté à la section de fonctionnement du budget 2025	- 6 533,83 €
Excédent reporté à la section d'investissement du budget 2025	50 262,83 €

Affectation au budget principal des résultats du budget dissous 66036 Déchets ménagers Podensac

Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitali	- €
excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2025	371 485.15 €
Excédent reporté à la section d'investissement du budget 2025	153 371.88 €

21

ADOPTÉ

Pour : 34
Contre : 1
Michel GARAT

Abstention : 7
Laurence DUCOS
André MASSIEU
Frédéric PEDURAND
Patricia PEIGNEY
Denis PERNIN
Aline TEYCHENEY
Catherine ZAUSA

22

D2025-057 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 – AFFECTATION DE RESULTATS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 66019 GEMAPI comme suit :

660 19 GEMAPI - 2024	**DEPENSES**	**RECETTES**
FONCTIONNEMENT	162 116,34	261 312,89
INVESTISSEMENT	358 469,85	342 648,75
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	520 586,19	603 961,64
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2023)		84 736,19
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2023)	5 518,24	
RESULTAT DE CLOTURE	526 104,43	688 697,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	82 037,64	
RESULTAT CUMULE	**DEPENSES**	**RECETTES**
FONCTIONNEMENT	162 116,34	346 049,08
INVESTISSEMENT	446 025,73	342 648,75
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	608 142,07	688 697,83

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2024	99 196.55 €
résultat reporté de l'exercice 2023	84 736.19 €
résultat comptable cumulé	183 932.74 €
Besoin réél de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2024	- 15 821.10 €
résultat reporté de l'exercice 2023	- 5 518.24 €
résultat comptable cumulé	- 21 339.34 €
TOTAL GENERAL	**162 593.40 €**
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2024	- 82 037.64 €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
solde des restes à réaliser 2024	- 82 037.64 €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	103 376.98 €
excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2025	80 555.76 €
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2024	- 21 339.34 €

ADOPTÉ

Pour : 40
Contre : 0

Abstention : 2
Michel LATAPY
André MASSIEU

D2025-058 : BUDGET SPANC 660 25 – AFFECTATION DE RESULTATS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 66025 SPANC comme suit :

660 19 SPANC - 2024	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	100 420,94	159 545,56	59 124,62
INVESTISSEMENT	-	-	-
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	100 420,94	159 545,56	59 124,62
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2023)		71 841,13	71 841,13
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2023)		1 279,72	1 279,72
RESULTAT DE CLOTURE	100 420,94	232 666,41	132 245,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	-		-
RESULTAT CUMULE	**DEPENSES**	**RECETTES**	
FONCTIONNEMENT	100 420,94	231 386,69	130 965,75
INVESTISSEMENT	-	1 279,72	1 279,72
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	100 420,94	232 666,41	132 245,47

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2024	59 124.62 €
résultat reporté de l'exercice 2023	71 841.13 €
résultat comptable cumulé	130 965.75 €
Besoin réél de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2024	- €
résultat reporté de l'exercice 2023	1 279.72 €
résultat comptable cumulé	1 279.72 €
TOTAL GENERAL	**132 245.47 €**
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
solde des restes à réaliser 2024	- €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	- €
excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2025	130 965.75 €
Excédent reporté à la section d'investissement du budget 2025	1 279.72 €

23

ADOPTÉ

Pour : 39
Contre : 0

Abstention : 3
André MASSIEU
Frédéric PEDURAND
Patricia PEIGNEY

24

D2025-059 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 (RIVE DROITE) – AFFECTATION DE RESULTATS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 66035 ORDURES MENAGERES GARONNE comme suit :

66035 OM GA - 2024	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 711 192,35	1 752 974,04	41 781,69
INVESTISSEMENT	-	6 866,80	6 866,80
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	1 711 192,35	1 759 840,84	48 648,49
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2023)	48 315,52		
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2023)		43 396,03	-
RESULTAT DE CLOTURE	1 759 507,87	1 803 236,87	43 729,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025			-
RESULTAT CUMULE	**DEPENSES**	**RECETTES**	
FONCTIONNEMENT	1 759 507,87	1 752 974,04	- 6 533,83
INVESTISSEMENT	-	50 262,83	50 262,83
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	1 759 507,87	1 803 236,87	43 729,00

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2024	41 781,69 €
résultat reporté de l'exercice 2023	- 48 315,52 €
résultat comptable cumulé	- 6 533,83 €
Besoin réél de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2024	6 866,80 €
résultat reporté de l'exercice 2023	43 396,03 €
résultat comptable cumulé	50 262,83 €
TOTAL GENERAL	**43 729,00 €**
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
solde des restes à réaliser 2024	- €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	- €
déficit reporté à la section de fonctionnement du budget 2025	- 6 533,83 €
Excédent reporté à la section d'investissement du budget 2025	50 262,83 €

ADOPTÉ

Pour : 35
Contre : 3
Michel GARAT
Frédéric PEDURAND
Patricia PEIGNEY

Abstention : 4
Michel LATAPY
André MASSIEU
Jean-Marc PELLETANT
Denis PERNIN

25

D2025-060 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 (RIVE GAUCHE) – AFFECTATION DE RESULTATS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 66036 DECHETS MENAGERS PODENSAC comme suit :

66036 OM PODENSAC - 2024	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 509 485.50	2 511 991.18	2 505.68
INVESTISSEMENT	242 019.61	137 563.38	- 104 456.23
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	2 751 505.11	2 649 554.56	- 101 950.55
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2023)		368 979.47	368 979.47
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2023)		257 828.11	257 828.11
RESULTAT DE CLOTURE	2 751 505.11	3 276 362.14	524 857.03
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025			-
RESULTAT CUMULE	**DEPENSES**	**RECETTES**	
FONCTIONNEMENT	2 509 485.50	2 880 970.65	371 485.15
INVESTISSEMENT	242 019.61	395 391.49	153 371.88
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	2 751 505.11	3 276 362.14	524 857.03

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2024	2 505.68 €
résultat reporté de l'exercice 2023	368 979.47 €
résultat comptable cumulé	371 485.15 €
Besoin réél de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2024	- 104 456.23 €
résultat reporté de l'exercice 2023	257 828.11 €
résultat comptable cumulé	153 371.88 €
TOTAL GENERAL	**524 857.03 €**
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
solde des restes à réaliser 2024	- €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitali	- €
excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2025	371 485.15 €
Excédent reporté à la section d'investissement du budget 2025	153 371.88 €

ADOPTÉ

Pour : 35
Contre : 3
Frédéric PEDURAND
Patricia PEIGNEY
Jean-Marc PELLETANT

Abstention : 4
Michel GARAT
Michel LATAPY
André MASSIEU
Denis PERNIN

D2025-061 : BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 – AFFECTATION DE RESULTATS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 660 53 PONTONS comme suit :

66053 pontons - 2024	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	46 565,78	35 971,84	- 10 593,94
INVESTISSEMENT	1 989,30	1 200,00	- 789,30
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	48 555,08	37 171,84	- 11 383,24
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2023)		196 092,34	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2023)		3 600,00	
RESULTAT DE CLOTURE	48 555,08	236 864,18	188 309,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025			-
RESULTAT CUMULE	**DEPENSES**	**RECETTES**	
FONCTIONNEMENT	46 565,78	232 064,18	185 498,40
INVESTISSEMENT	1 989,30	4 800,00	2 810,70
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	48 555,08	236 864,18	188 309,10

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2024	- 10 593,94 €
résultat reporté de l'exercice 2023	196 092,34 €
résultat comptable cumulé	185 498,40 €
Besoin réél de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2024	- 789,30 €
résultat reporté de l'exercice 2023	3 600,00 €
résultat comptable cumulé	2 810,70 €
TOTAL GENERAL	**188 309,10 €**
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
solde des restes à réaliser 2024	- €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	- €
excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2025	185 498,40 €
Excédent reporté à la section d'investissement du budget 2025	2 810,70 €

26

ADOPTÉ

Pour : 40
Contre : 0

Abstention : 2
Michel LATAPY
André MASSIEU

27

D2025-062 : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE COUDANNES SUD 66071 - AFFECTATION DE RESULTATS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 660 71 ZAE COUDANNES SUD comme suit :

66071 ZAE COUDANNES SUD - 2024	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 167,00	32 427,19	30 260,19
INVESTISSEMENT	-	-	-
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	2 167,00	32 427,19	30 260,19
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2023)		24,53	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2023)	2 088,00		
RESULTAT DE CLOTURE	4 255,00	32 451,72	28 196,72
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025			-
RESULTAT CUMULE	**DEPENSES**	**RECETTES**	
FONCTIONNEMENT	2 167,00	32 451,72	30 284,72
INVESTISSEMENT	2 088,00	-	- 2 088,00
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	4 255,00	32 451,72	28 196,72

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
résultat de la section de fonctionnement de 2024		30 260,19 €
résultat reporté de l'exercice 2023		24,53 €
résultat comptable cumulé		30 284,72 €
Besoin réél de financement de la section d'investissement		
résultat de la section d'investissement 2024		- €
résultat reporté de l'exercice 2023	-	2 088,00 €
résultat comptable cumulé	-	2 088,00 €
TOTAL GENERAL		**28 196,72 €**
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2024		- €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2024		- €
solde des restes à réaliser 2024		- €
Affectation des résultats		
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés		- €
excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2025		30 284,72 €
déficit reporté à la section d'investissement du budget 2025	-	2 088,00 €

ADOPTÉ

Pour : 41
Contre : 0

Abstention : 1
Patricia PEIGNEY

D2025-063 : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE COUDANNES 2 660 72 – AFFECATTION DE RESULTAT 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 660 72 ZA COUDANNES 2 comme suit :

66072 ZAE COUDANNES 2- 2024	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	98 125,42	98 125,42	-
INVESTISSEMENT	98 125,42	-	- 98 125,42
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	196 250,84	98 125,42	- 98 125,42
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2023)		-	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2023)	17 052,12		
RESULTAT DE CLOTURE	213 302,96	98 125,42	- 115 177,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025			-
RESULTAT CUMULE	**DEPENSES**	**RECETTES**	
FONCTIONNEMENT	98 125,42	98 125,42	-
INVESTISSEMENT	115 177,54	-	- 115 177,54
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2024	213 302,96	98 125,42	- 115 177,54

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2024	- €
résultat reporté de l'exercice 2023	- €
résultat comptable cumulé	- €
Besoin réél de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2024	- 98 125,42 €
résultat reporté de l'exercice 2023	- 17 052,12 €
résultat comptable cumulé	- 115 177,54 €
TOTAL GENERAL	**- 115 177,54 €**
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2024	- €
solde des restes à réaliser 2024	- €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	- €
excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2025	- €
déficit reporté à la section d'investissement du budget 2025	- 115 177,54 €

28

ADOPTÉ

Pour : 41
Contre : 0

Abstention : 1
Patricia PEIGNEY

D2025-064 : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;

APPROUVE le budget PRINCIPAL 660 00 tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

29

ADOPTÉ

Pour : 31
Contre : 2
Michel LATAPY
André MASSIEU

Abstention : 9
Laurence DUCOS
Michel GARAT
Alain GIROIRE
Frédéric PEDURAND
Patricia PEIGNEY
Jean-Marc PELLETANT
Denis PERNIN
Aline TEYCHENEY
Catherine ZAUSA

D2025-065 : BUDGET ANNEXE GEMAPI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;

APPROUVE le budget annexe 660 19 GEMAPI tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

30

ADOPTÉ

Pour : 40
Contre : 1
Michel LATAPY

Abstention : 1
André MASSIEU

31	**D2025-066 : BUDGET ANNEXE SPANC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les propositions budgétaires exposées ; APPROUVE le budget annexe 660 25 SPANC tel qu'il a été présenté ; CHARGE Monsieur le Président de son exécution.	**ADOPTÉ** Pour : 39 Contre : 1 André MASSIEU Abstention : 2 Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY
32	**D2025-067 : BUDGET ANNEXE PONTONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les propositions budgétaires exposées ; APPROUVE le budget annexe 660 53 PONTONS tel qu'il a été présenté ; CHARGE Monsieur le Président de son exécution.	**ADOPTÉ** Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 3 André MASSIEU Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY
33	**D2025-068 : BUDGET ANNEXE ZA COUDANNES SUD – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les propositions budgétaires exposées ; APPROUVE le budget annexe 660 71 ZA COUDANNES SUD tel qu'il a été présenté ; CHARGE Monsieur le Président de son exécution.	**ADOPTÉ** Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 1 Patricia PEIGNEY
34	**D2025-069 : BUDGET ANNEXE ZA COUDANNES 2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les propositions budgétaires exposées ; APPROUVE le budget annexe 660 72 ZA COUDANNES 2 tel qu'il a été présenté ; CHARGE Monsieur le Président de son exécution.	**ADOPTÉ** Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 1 Patricia PEIGNEY
35	**D2025-071 : REVISION, CLOTURE ET CREATIONS DES AP–CP ET AE–CP 2025** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : REVISE les AP-CP 2024 selon les modalités décrites dans la présente délibération ; CLOTURE l'AP-CP 2024_07 OPAH ; OUVRE - l'AP-CP 2025_01 - APCP-BATIMENTS DU SIEGE, - 2025_3 AMENAGEMENT GARE DE CERONS - l'AE-CP 2025-02 – AECP OPAH DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.	**ADOPTÉ** Pour : 38 Contre : 1 André MASSIEU Abstention : 3 Alain GIROIRE Michel LATAPY Jean-Marc PELLETANT
36	**D2025-072 : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2025** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la fixation du produit de la taxe GEMAPI à 260 000 euros ; AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.	**ADOPTÉ** Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 2 Michel LATAPY André MASSIEU

D2025-073 : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

	bases prévisionnelles	taux 2025	produit attendu
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	8 315 000	26,88%	2 235 072,00 €
TAXE FONCIERE BATIE ADDITIONNELLE	31 632 000	3,43%	1 101 367,00 €
TAXE FONCIERE NON BATIE ADDITIONNELLE	1 424 000	10,94%	153 357,00 €
TAXE HABITATION ADDITIONNELLE	2 133 000	10,22%	217 595,00€
TOTAL DES TAXES A POUVOIR DE TAUX			3 707 391 ,00 €
IMPOTS SUR LES RESEAUX IFER			127 291,00 €
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES			223 122,00 €
TAXE ADDITIONNELLE FONCIER NON BATI			31 923,00 €
FRACTION DE TVA NATIONALE			4 704 257,00 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES			786 817,00 €
CONTRIBUTION AU FNGIR			- 288 550,00 €
TOTAL DES RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES			5 584 860,00 €

TOTAL RESSOURCES FISCALES **9 292 251,00 €**

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme indiqué dans le tableau présenté ci-dessus

37 — **ADOPTÉ**

Pour : 40
Contre : 0

Abstention : 2
Michel LATAPY
André MASSIEU

D2025-074 : VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

	Bases prévisionnelles	Taux 2025	Produit attendu
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	30 621 213	**12.35%**	3 781 719 €

FIXE le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

38 — **ADOPTÉ**

Pour : 35
Contre : 2
Jean-Marc PELLETANT
Denis PERNIN

Abstention : 5
Michel LATAPY
André MASSIEU
Frédéric PEDURAND
Patricia PEIGNEY
Christiane CAZIMAJOU

D2025-075 : ADOPTION DES CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

STATUE sur l'extinction de la totalité des créances ci-annexées ;

NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6542- créances éteintes, sur le budget principal de l'exercice en cours

DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

39 — **UNANIMITÉ**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21H30

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 14/04/2025
Qualité : Parapheur Président CdC Convergence Garonne

MIS EN LIGNE LE :